

EPREUVE : COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT
DATE : 9 OCTOBRE 2011

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- 7 Septembre 2011 : Publication du Règlement Particulier (25e édition)
- 9 Septembre 2011 : Date de début des engagements et des paiements
- 6 Octobre 2011 : Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)
- 7 Octobre 2011 : Attribution des numéros
- 8 Octobre 2011 : 17.00 hrs : Au chapiteau : Affichage de la liste des engagés
17 à 19.00 hrs vérifications administratives préliminaires
- 9 Octobre 2011 : 7.30 Ouverture des Vérifications Administratives.
7.30 Ouverture du Contrôle des Licences
8.00 Ouverture des Vérifications Techniques
8.30 Séances d'essais obligatoires
10.30 Clôture des inscriptions à droits majorés
10.30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
11.00 Fermeture des Vérifications Techniques
12.00 Fin des séances d'essais
12.30 Affichage de la liste des voitures qualifiées (au Bus de départ)
13.00 Début des montées officielles
30' après l'arrivée de la dernière voiture :
Affichage des résultats officiels
30' plus tard : Officialisation des résultats
19.00 (ou 2 heures maxi après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs)
Proclamation des résultats, au chapiteau, place de l'Alouette à Kain

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: A.S.A. TORNACUM rue Dubus, 7 à 7506 WILLEMEAU

- Président : Maurice DELBROUCQ
- Secrétaire Générale : Trésorier : Mme Maggy DESMYTTER

III GESTION DE LA COURSE

- | | | |
|---|-----------------------------|--------------------|
| - Directeur de course : | F.-X. BRUNEAU | Lic. ASAF : Ht 201 |
| - Directeur(s) de course adjoint(s) : | J. PROVENSAL | Lic. ASAF : Ht 202 |
| - Secrétaire du meeting : | à désigner | Lic. ASAF : |
| - Directeur de la sécurité : | P. VERCRUYSE | Lic. ASAF : Ht 303 |
| - Directeur de la sécurité adjoint | L. JONIAUX | Lic. ASAF : Ht 367 |
| - Chargé des Relations avec les concurrents : | B. DEBAENE | Lic. ASAF : Ht 204 |
| - Responsable du Parc des coureurs : | Sébastien BAUCAMP | |
| - Bureau des calculs : | A.S.A. TORNACUM | |
| - Chronométrage : | A.S.A. TORNACUM | |
| - Médecin : | CRS CHARLEROI | |
| | CROIX ROUGE Zone de Tournai | |

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège :VANDERLIN P. Membre : DEROUBAIX F.	Lic. ASAF : Bf113 Lic. ASAF : Hf008
- Commissaires techniques ASAF	Président de Collège :GOSSELIN JL. Membre : CLIGNET A. Membre : DENEUFBOURG P.	Lic. ASAF : Hf276 Lic. ASAF : Bf116 Lic. ASAF : Hf226
- Observateur A.S.A.F. :	Delrue Cindy	Lic. ASAF : Hf218
- Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. :	LIMBOURG E.	Lic. ASAF : Hf311

V PERMANENCES

Avant & Après l'épreuve :

Secrétariat ASA Tornacum : rue Dubus 7 à 7506 WILLEMEAU tél/fax 069/22.97.03

Internet : asa.tornacum@gmail.com Site web : www.scuderiatornacum.be

Secrétaire Gén. : Mme Maggy DESMYTTER : tel 069/64.02.55 ou GSM 0496/07.43.92

Pendant l'épreuve : idem

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 9 octobre 2011, l'épreuve – OPEN – dénommée COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT, comptant pour le championnat de la Communauté Française et de la CSAP Hainaut, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2011, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2011, pages 169 à 181), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de Mont-St-Aubert à 7540 KAIN (localisation)
- 2.2. Longueur de la côte : 2200 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres
- 2.4. Départ : Ferme Rose, rue du Mont-St-Aubert à 7540 Kain
- 2.5. Arrivée : Rue du Curé à 7542 Mont-St-Aubert
- 2.6. Homologation : août 2011

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 13 y compris Start et FF
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc

- Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 13 : + de 2000cc
- Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
- Classe 15 : de 0 à 1600cc
- Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 17 : + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, **DEVRA parvenir uniquement par voie postale**, au plus tôt le 9 septembre 2011 et, au plus tard, le 7 octobre 2011 avant minuit, à : **ASA. TORNACUM, Rue Dubus,7 à 7506 WILLEMEAU**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : IBAN : BE-36-2750-1492-2281 BIC : GEBABEBB Intitulé : ASA TORNACUM avant le 7 octobre 2011 (Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 9 octobre 2011, à 10.30 h.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 80 €, assurance comprise.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 7 octobre 2011 à 20 h.

La liste des engagés sera affichée le 8 octobre 2011 à 17 h., au chapiteau, place de l'Alouette à 7540 Kain. Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 100**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le dimanche 9 octobre 2011, au Bus de départ, route de Mont-St-Aubert à 7540 KAIN, selon ce timing :

- Division 1 : de 7.30 hrs à 8.15 hrs + les pilotes roulant à 2 sur le même véhicule
- Division 2 : de 8.15 hrs à 9.00 hrs
- Division 3 : de 9.00 hrs à 9.45 hrs
- Division 4 : de 9.45 hrs à 10.30hrs

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

FACULTATIVEMENT : Cf point 6.4

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est OPEN et ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'après d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

6.4. Facultativement, **des Vérifications Administratives préliminaires** des concurrents ainsi que le Contrôle de leur licence auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le samedi 8 octobre 2011, de 17 h. à 19 h., au chapiteau, situé Place de l'Alouette à 7540 Kain

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé rue de Mont-St-Aubert à 7540 Kain.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **10 €**, pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de le récupérer. Somme à virer sur le compte 001 - 0915956 - 61 de l'ASAF.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 9 octobre 2011 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8.00 hrs à 9.00 hrs
- Division 2 : de 8.30 hrs à 10.00 hrs
- Division 3 : de 9.00 hrs à 10.30 hrs
- Division 4 : de 9.30 hrs à 11.00 hrs

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio .

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 9 octobre 2011 de 8.30 hrs à 12.00 hrs.

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en DEUX montées officielles .

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 2 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13.00 hrs le dimanche 9 octobre 2011 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : Tableau au Bus de départ.

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée au Bus de Départ Rue du Mont-St-Aubert à 12.30hrs

11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est obligatoire. En cas de refus, voir RTG ASAF, Art. 5.)

11.6. Le Parc des Coureurs est situé Rue du Mont-St-Aubert à 7540 Kain.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19.00 hrs (ou deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs)

Lieu : dans le Chapiteau, place de l'alouette à 7540 Kain.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organismes et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organismes, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

-Didier VANESSE (Lic. ASAF n°356) pour la CSAP HT, en date du 07 SEPTEMBRE 2011.

-Herman NYSSSEN(Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 07 SEPTEMBRE 2011.

Club organisateur : A.S.A. TORNACUM (Ht 01)
Epreuve : COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT
Date : 9 OCTOBRE 2011

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 7 OCTOBRE 2011 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à A.S.A. TORNACUM 7 Rue Dubus à 7506 WILLEMEAU

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu Le/...../2011	Paiement reçu Le/...../2011	DIVISION	CLASSE	NUMERO ATTRIBUE

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2011 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci . Voir article 11 du présent règlement.

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

.....

Numéro attribué à la voiture :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

*Course de côte de
MONT-ST-AUBERT
9 Octobre 2011*

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE

(remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE

(remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque		Type		Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant				Elargisseurs de voies			
Pare-brise				Pneumatiques			
Eclairage				Fixations des roues			
Documents de bord				Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence				Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence				Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière				Conformité de division			
Arceau de sécurité				Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais				Divers :			
Batterie				Autocollant ASAF			
Extincteur				N° Passeport ASAF			
Appui-tête				<p style="text-align: center;">EN ORDRE <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">NON CONFORME <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><u>Commissaire Technique</u></p>			
Casque							
Fixations dans l'habitacle							
Publicités sur vitres							
Rétroviseurs Ext. / Int.				Nom/Cachet :			
Ornement extérieur				Licence N°:			
Echappement				Signature du			
Protections des tuyauteries				SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids							